Cadre du mémoire technique

**NOTE SUR 25 POINTS**

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCTP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il peut compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses doivent concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché sont, le cas échéant, consultés à titre informatif mais ne sont pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# PROGRAMME D’EXECUTION – 10 POINTS

Sous-critère 1 : Détail du programme d’exécution des travaux mettant en avant les procédés d’exécutions envisagés, les moyens qui seront utilisés et la durée approximative de chaque phase.

# SECURITE DES TRAVAILLEURS – 5 POINTS

Sous-critère 2 : Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs et des tiers.

# coordination – continuite de sevice – 5 points

Sous-critère 3 : Moyens mis en œuvre par l’entreprise pour faciliter la coordination militaire/entreprise et assurer la continuité de service.

# PROcedures de purge – 5 POINTS

Sous-critère 4 : Descriptif des procédures de purge de l’ancien réseau AEP.

Cadre du mémoire ACHAT RESPONSABLE

**NOTE SUR 5 POINTS**

Le mémoire achat responsable est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCTP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il peut compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses doivent concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché sont, le cas échéant, consultés à titre informatif mais ne sont pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

Trois sous-critères à développer :

# PROVENANCE DES PRODUITS – 2 POINTS

Sous-critère 1 : Indication sur la provenance des matériaux (un circuit court sera valorisé).

# mise en œuvre d’actions ecoresponsables – 2 POINTS

Sous-critère 2 : Mise en œuvre d’action écoresponsable : Mesures prises pour limiter l’impact carbone de son activité dans les déplacements ou dans les approvisionnements.

# gestion des dechets – 1 POINT

Sous-critère 3 : Gestion des déchets du chantier : tri, stockage, y compris les moyens mis en œuvre pour éviter d'éventuelles pollutions, évacuation et recyclage.